



# Règlement Espace Jeux – Association 1001 Surprises

Tranche d'âge : de 2 mois ½ à 3 ans

L'espace-jeux est ouvert le lundi, mardi, jeudi de 9h30 à 11h30 sauf pendant les vacances scolaires

Au bâtiment TY LUTINS MAISON DE L'ENFANCE 6 rue de Bédée à Iffendic

## Info 2022/2023

Attention aux travaux > stationnement puis accès direct de la rue de Bédée

Une animatrice communale est présente le lundi et jeudi matin.

Une référente espace jeux 1001 surprises est présente sur chaque matinée afin d'aider au bon déroulement des temps d'ouverture de l'espace jeux.

Inscription sur matinée fixe (rotation 3 fois par an environ)

17 enfants maximum par matinée

L'accès à l'espace jeux est règlementé, adhésion à l'association 1001 surprises obligatoire pour chaque famille ainsi que le paiement d'une cotisation annuelle pour chaque enfant.

Il est possible d'arriver et de repartir aux heures que vous souhaitez, tout en respectant le rythme et l'état de fatigue des enfants accueillis ainsi que votre participation à la mise en place, au rangement, au nettoyage, ...

Les enfants peuvent venir dès l'âge de 2 mois ½, cependant il est déconseillé de fréquenter la structure avant que les premières vaccinations obligatoires aient été effectuées.

Les objectifs pour les enfants de 2 mois ½ à 3 ans :

### L'espace-jeux est un lieu de socialisation

- L'enfant y rencontre d'autres enfants
- L'enfant y rencontre aussi des adultes avec lesquels il participe à des activités

### L'espace-jeux est un lieu d'éveil

- L'enfant découvre de nouveaux jeux qu'il apprend à manipuler





- L'enfant participe à des activités, accompagné par une animatrice
- L'enfant participe à des petits regroupements

### **Les objectifs pour les adultes**

- S'informer, discuter avec des professionnelles et des parents
- Profiter d'un lieu d'accueil et de rencontres ouvert aux parents et aux assistantes maternelles

---

### **POUR LE BON FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE-JEUX NOUS INFORMONS**

- Que l'adulte est responsable de l'enfant et des enfants qu'il accompagne (sécurité affective et physique, toilettes ...)
- Que l'adulte est l'acteur privilégié auprès de l'enfant lors des activités proposées, qu'il aide à leur bon fonctionnement (remise en place du parcours de motricité par exemple)
- Que l'adulte a une place active dans l'aménagement, le rangement du matériel...
- Que les enfants scolarisés ne sont pas admis à l'espace jeux (enfant malade, grève, professeur absent...)
- Que l'ouverture et la fermeture de l'espace-jeux sont à la charge des référentes de l'association ou de l'animatrice.

Pour le bon déroulement des matinées espace-jeux, nous demandons à chacun une participation active.

Merci de votre compréhension.

L'équipe 1001 Surprises

